



EUROPEAN COMMISSION

Education and Culture

Lifelong Learning: Education and Training policies  
**Multilingualism policy**

EXP LG 5/2006/FR Annex FIN

# Suivi du Plan d'action sur l'apprentissage des langues et la diversité linguistique Modèle de rapport national

Pays Slovaquie

## INTRODUCTION

Le Plan d'action pour l'apprentissage des langues et la diversité linguistique a incité les Etats membres à entreprendre des actions liées à différentes questions. Le présent document énumère ces actions. Il suit l'ordre des chapitres du Plan d'action: *1.Apprentissage des langues tout au long de la vie; 2.Un meilleur enseignement des langues; 3.Créer un environnement favorable aux langues*. Le quatrième chapitre invite à exposer les grandes lignes de la stratégie nationale globale sur les langues, et si tel est le souhait des Etats membres, à fournir l'information sur d'autres initiatives linguistiques qui n'entrent pas dans le cadre du Plan d'action ainsi que des renseignements sur les projets pour le multilinguisme.

Certaines des actions recommandées par la plus récente Communication sur le Multilinguisme sont aussi intégrées dans les chapitres appropriés. Elles sont facultatives et ont donc été marquées en gris. Même si le temps prévu pour ces actions est plus réduit, les Etats membres ont la possibilité de faire un rapport sur le travail initial concernant ces actions.

Le rapport national doit être rédigé en utilisant le modèle ci-joint. Chaque point y est suivi de quelques questions clés qui guideront les Etats membres dans la présentation de leurs travaux en cours. Il n'est pas obligatoire de répondre à chaque question. Si certaines d'entre elles n'ont pas été prioritaires au niveau national, cela doit être mentionné et la question peut être ignorée.

Une fois complété, le rapport national doit être affiché sur CIRCA: [http://forum.europa.eu.int/Members/irc/eac/languages/library?l=/actionsplans20042006/follow-up\\_national&vm=detailed&sb=Title](http://forum.europa.eu.int/Members/irc/eac/languages/library?l=/actionsplans20042006/follow-up_national&vm=detailed&sb=Title)

Pour plus d'information, veuillez afficher un message sur le forum de discussion sur les langues CIRCA ([http://forum.europa.eu.int/Members/irc/eac/languages/newsgroups?n=europa.eac.languages.bulletin\\_board](http://forum.europa.eu.int/Members/irc/eac/languages/newsgroups?n=europa.eac.languages.bulletin_board)) ou contacter Patrizia Baralli ou Luca Tomasi (les coordonnées de ces personnes de contact se trouvent en fin de document).

## 1. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES TOUT AU LONG DE LA VIE

### 1.1. « Langue maternelle plus deux autres langues »: commencer dès le plus jeune âge

*Les États membres doivent veiller en priorité à ce que les langues soient enseignées de manière effective dès l'école maternelle et primaire, niveau auquel se forment les principaux comportements à l'égard des autres langues et des autres cultures, et auquel sont inculquées les bases nécessaires pour l'apprentissage*

Commission européenne, B-1049 Bruxelles / Europese Commissie, B-1049 Brussel - Belgium. Telephone: (32-2) 299 11 11. Office: MAD0 08/21. Telephone: direct line (32-2) 2994633. Fax: (32-2) 2996321.

[http://europa.eu.int/comm/dgs/education\\_culture](http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture)  
E-mail: [patrizia.baralli@ec.europa.eu](mailto:patrizia.baralli@ec.europa.eu)

*ultérieur des langues. Le Conseil européen de Barcelone a demandé "de poursuivre l'action... améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge".*

*Dans le cadre de la mise en oeuvre de cet engagement, la plupart des États membres seront appelés à consentir d'importants investissements supplémentaires. En mettant en oeuvre leur engagement d'enseigner au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge, les États membres devraient déterminer si une adaptation des programmes scolaires est nécessaire dans l'enseignement primaire, et s'il convient de former et de déployer du personnel enseignant spécialisé supplémentaire, ainsi que d'autres ressources d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles primaires et préprimaires.*

*Les États membres sont invités à réexaminer leurs systèmes actuels d'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, compte tenu des meilleures pratiques recensées en Europe et appliquer les conclusions de la présidence luxembourgeoise concernant l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE), notamment la sensibilisation aux avantages de cette méthode, l'échange d'informations et de données scientifiques sur les bonnes pratiques et la formation spécifique des enseignants dans ce type d'enseignement.*

a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004

La Slovaquie a pris des mesures ayant pour objectif de résoudre les questions de l'enseignement de la langue maternelle + deux langues étrangères dès le plus jeune âge. En Slovaquie, il existe, et ce depuis longtemps, des écoles maternelles et des écoles primaires (pour le premier cycle) qui offrent l'apprentissage d'au moins une langue étrangère, majoritairement l'anglais ou l'allemand, à partir de la première ou de la seconde classe de l'école primaire. L'Institut National de Pédagogie, en coopération avec les établissements d'enseignement supérieur, a pour mission l'amélioration du contenu des enseignements, afin que les documents pédagogiques fondamentaux correspondent aux objectifs d'une politique éducative, tout en renforçant l'idée du développement d'une citoyenneté européenne.

Les projets KEGA intitulés « Proposition de conception de la politique linguistique pour l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles primaires et secondaires » et « Approfondissement de l'efficacité de l'apprentissage des langues étrangères après l'entrée dans l'Union Européenne » ont permis de réévaluer les objectifs éducatifs généraux dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et ont permis d'établir une nouvelle conception conformément au Plan d'Action EK 2004/2006. Les recherches effectuées dans le cadre de ces projets ont mis en évidence les insuffisances dans l'apprentissage précoce de deux langues étrangères ; les plus grandes réserves concernent le manque des enseignants qualifiés dans le premier cycle de l'école primaire. Des projets similaires sont développés dans le domaine des langues d'enseignement, comme par exemple KEGA « Points de départ, objectifs et conception de la refonte des documents pédagogiques pour la langue et la littérature slovaque dans les écoles primaires et secondaires », projet traitant des mêmes objectifs que ceux réalisés dans le domaine des langues étrangères.

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

- Carence en enseignants de langues étrangères qualifiés, notamment dans le premier cycle de l'école primaire et, par conséquent, difficultés à réaliser un enseignement de qualité et efficace par un choix de méthodes et de formes approprié.
- Formation insuffisante des enseignants du premier cycle de l'école primaire pour l'enseignement de deux langues étrangères due au fait que les universités n'offrent pas aux futurs enseignants du cycle primaire la possibilité d'étudier une langue

étrangère et sa didactique. En Slovaquie, aucune institution d'état chargée de la formation n'offre aux étudiants une formation complémentaire en langue étrangère à l'attention des enfants âgés de 3 à 10 ans ; cela traduit de fait le manque d'enseignants qualifiés pour le premier cycle.

- Rémunération et moyens matériels insuffisants.
- Problématique des écoles avec un enseignement effectué dans une autre langue que le slovaque : les élèves y apprennent, outre leur langue maternelle, la langue slovaque. Le programme scolaire ne permet pas d'introduire un nombre d'heures suffisant pour l'apprentissage de la première langue étrangère et la question de l'introduction de la deuxième langue étrangère est tout simplement éludée.
- Inexistence de manuels slovaques et manque cruel de manuels adaptés à certaines catégories d'apprenants.

c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

La priorité est de créer, pour chaque cycle, des conditions réalistes pour un enseignement des langues étrangères de qualité et d'assurer la continuité entre les différents cycles. La condition sine qua non est de veiller à former un nombre suffisant d'enseignants qualifiés, y compris des enseignants du premier cycle de l'école élémentaire qualifiés pour enseigner une langue étrangère. Ces questions font l'objet de recherches, notamment au sein de l'Université Constantin le Philosophe de Nitra, où un projet présentant plusieurs modèles de formation des enseignants a été élaboré. De son côté, l'Institut National de Pédagogie prépare un projet relatif à l'élaboration de la conception et des documents pédagogiques destinés à l'apprentissage des langues étrangères dans le cycle élémentaire, ainsi qu'un projet pour la réalisation du Portfolio européen des langues à destination des enfants.

## 1.2. Apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire et la formation

*Dans le cadre de l'enseignement secondaire ou de la formation, les jeunes complètent le noyau de compétences qui leur servira pour apprendre les langues tout au long de leur vie. Les États membres reconnaissent que les élèves devraient maîtriser au moins deux langues étrangères et soulignent qu'il est important de disposer de bonnes capacités de communication, c'est-à-dire de compétences actives plutôt que d'une connaissance passive. L'objectif n'est pas d'atteindre la même fluidité qu'un locuteur natif, mais d'acquérir un niveau adéquat de compréhension à la lecture et à l'audition et d'expression écrite et orale dans deux langues étrangères, ainsi que des compétences interculturelles et la capacité d'apprendre des langues seul ou avec l'aide d'un professeur.*

*Les États membres devraient fournir des informations adéquates aux parents concernant le choix de la première langue étrangère de leur enfant et la marge laissée par les programmes scolaires pour l'enseignement d'un plus large éventail de langues.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004
- Durant l'année scolaire 2004/2005, un nouveau système pour les épreuves de langues étrangères du baccalauréat externe a été instauré. Il fait suite à une étude réalisée sur cinq et qui concernait l'anglais et l'allemand. La partie externe du baccalauréat pour les épreuves de langues étrangères vise à une uniformisation de l'examen final. Elle comporte trois épreuves : la compréhension écrite, la compréhension orale et une

partie grammaire et vocabulaire, épreuves qui sont comparables aux niveaux du Cadre Européen Commun de Référence.

- Dans le même temps, on a fait en sorte que les élèves à besoins spécifiques puissent eux aussi passer les épreuves de langues étrangères du baccalauréat.
- Grâce à l'introduction de cette réforme du baccalauréat, l'enseignement et la formation continue des enseignants de langues étrangères dans les domaines de la didactique de communication et de l'évaluation se sont améliorés.
- Un projet relatif à l'introduction de deux langues étrangères dans toutes les écoles secondaires a été mis au point afin que les épreuves du baccalauréat puissent concerner le niveau A ou le niveau B (à savoir B2 ou B1 d'après le CECR).
- Afin d'informer au mieux les parents au sujet de l'enseignement des langues étrangères, des programmes d'enseignement, des différents projets et des activités internationales en cours au sein des écoles, nombre d'écoles ont créé leur propre site Internet.
- Un projet relatif à la certification expérimentale du Portfolio 16+ est actuellement en cours ; ce portfolio s'adresse aux collégiens et aux lycéens, ainsi qu'aux élèves sortant de l'école primaire ou secondaire.

Dans le cadre du projet ESF, de nouveaux programmes correspondant à chacun des niveaux de référence du CECR (de A1 à B2) ont été élaborés :

- élaboration d'un cadre correspondant à chacun des niveaux de référence définis par le CECR atteints,
- définition de chacune des compétences, conformément au CECR,
- classement des compétences de manière synthétique,
- description de thèmes lexicaux,
- réduction du nombre d'unités lexicales de base,
- uniformisation des programmes scolaires pour toutes les langues étrangères,
- élaboration de documents pédagogiques communs (du point de vue formel) à toutes les langues.

Dans le cadre des projets Leonardo da Vinci, le Label Européen 2005 a été décerné aux écoles suivantes : le Lycée bilingue du V4 de Čadca et le Lycée bilingue J.M. Hurban de Čadca.

L'Institut National de la Formation Professionnelle (ŠIOV), chargé des enseignements spécialisés au sein des écoles secondaires spécialisées, a élaboré un « Modèle bicyclique participatif pour l'Enseignement secondaire spécialisé en Slovaquie » (Programme éducatif national et Programme éducatif scolaire). Ce programme propose, entre autres, un système visant l'acquisition des compétences et des connaissances dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, tout comme l'acquisition des compétences langagières dans la

formation spécialisée au niveau ISCD 3. En outre, ce programme définit les priorités en matière de coopération européenne ainsi que leur application au sein de la formation spécialisée au niveau secondaire.

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

- Le fait que la conception de l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles secondaires professionnelles soit mal définie a eu pour conséquence un manque d'activité de la part des élèves, ainsi que leur incapacité à communiquer en langue étrangère. C'est pourquoi les connaissances et les compétences en langue étrangère de ces élèves ont été – et sont – considérées comme tout juste suffisantes. De là est née la nécessité de créer un niveau C pour le baccalauréat.
- Les documents pédagogiques qui sont en vigueur ne sont pas adaptés ; les programmes scolaires, notamment au sein des écoles secondaires spécialisées, sont d'une extrême diversité.
- Les types d'écoles secondaires sont très nombreux : lycées de 4 ans, de 6 ans ou de 8 ans, les lycées professionnels de 2 ans ou de 3 ans, les écoles spécialisées de 4 ans ou de 5 ans ; leurs objectifs généraux ne sont pas clairement exprimés.
- Les enseignants qualifiés en poste dans les lycées professionnels et certains types d'écoles spécialisées font défaut.
- La continuité de l'apprentissage n'est pas assurée entre le primaire et le secondaire.
- Les manuels slovaques sont inexistantes.
- Les moyens financiers sont insuffisants.

c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

L'Institut National de Pédagogie a rédigé une « Proposition pour l'implémentation d'un nouveau modèle pour l'apprentissage des langues étrangères à l'école primaire et secondaire » ; il contient des solutions concrètes en conformité avec les objectifs du Plan d'Action 2004/2006, à savoir assurer à tous les étudiants une formation en langue étrangère correspondant au niveau B1/B2 pour la première langue et au niveau A2/B1 pour la deuxième :

1. assurer une formation post-universitaire pour les enseignants de langue étrangère et accorder plus d'attention à la formation tout au long de la vie des enseignants.
2. grâce à une politique stratégique en matière de manuels scolaires, être en mesure de fournir des manuels slovaques de qualité pour l'apprentissage des langues étrangères, notamment pour les écoles primaires.
3. rendre le métier d'enseignant sensiblement plus attractif, notamment par une revalorisation financière, mais aussi par d'autres éléments source de motivation, sans perdre de vue les prévisions alarmantes sur l'augmentation du nombre des élèves par rapport à celle des enseignants à l'horizon des 6 à 10 prochaines années.

### **Étape préparatoire pour l'introduction du nouveau modèle : janvier 2007- septembre 2008**

1. Dans le but de l'implémentation du modèle, former un groupe de travail composé de spécialistes, avec des représentants du Ministère de l'éducation slovaque, de l'Institut National de Pédagogie, des centres de méthodologie, de l'Institut National de la Formation Professionnelle et d'universités ; ce groupe de travail sera chargé, pendant toute la période de l'implémentation, de résoudre les problèmes actuels liés à l'instauration de ce modèle.
2. Assurer, dès l'année scolaire 2006/2007, une stricte continuité dans l'enseignement des langues lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire, en cohérence avec le programme scolaire en vigueur pour toutes les langues enseignées (l'élève ayant étudié une langue à l'école primaire ne peut pas, arrivé à l'école secondaire, se retrouver dans un groupe pour débutants : il est obligé de l'étudier à partir du niveau atteint ; ni lui ni l'école ne peut outrepasser ce fait et en décider autrement).
3. Fixer clairement les compétences des différentes institutions impliquées dans l'implémentation du modèle dans le système scolaire.
4. Préparer et valider des documents pédagogiques de base (programmes scolaires, référentiels pour l'enseignement).
5. Elaborer et valider des manuels slovaques pour chacune des langues pour le niveau de référence A1 et, progressivement, pour chacun des niveaux.
6. Préparer une stratégie pour l'implémentation du modèle dans tous les types d'écoles secondaires, en priorité dans les écoles spécialisées et les lycées professionnels.
7. Préparer une proposition de mesures à prendre (y compris financières) pour maintenir à son niveau le nombre d'enseignants qualifiés, afin d'inciter ces derniers à rester en poste.
8. Elaborer un outil efficace pour pouvoir évaluer le succès du projet tout au long de son introduction dans le système éducatif.
9. Offrir aux enseignants de langue des formations adaptées aux objectifs du modèle présenté ci-dessus.

### **Etape préliminaire à l'introduction du nouveau modèle : 2008-2019**

1. Introduction, dans toutes les écoles primaires de Slovaquie, en 2008/2009, de l'une des variantes proposées, c'est-à-dire en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année, en suivant la nouvelle conception des programmes (programmes scolaires, référentiels, manuels slovaques) en conformité avec les niveaux du CECR.
2. Poursuivre, en 2009/2010, l'introduction du modèle approuvé par le gouvernement et étudier un échantillon représentatif au vu du succès du modèle, conformément aux documents pédagogiques validés.
3. Identifier les points litigieux liés à la mise en place du modèle et les régler.
4. Assurer un soutien adapté et sérieux aux enseignants et aux écoles tout au long de l'implémentation du modèle proposé.
5. Assurer, au cours des années 2010/2013, une implémentation du modèle à toutes les classes des écoles primaires.
6. Assurer, en 2014/2017, la poursuite de l'implémentation progressive du modèle proposé dans les écoles secondaires.

### 1.3. Apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur

*Les établissements d'enseignement supérieur contribuent de manière essentielle à promouvoir le multilinguisme sociétal et individuel. Les propositions visant à ce que chaque université mette au point et applique une politique linguistique cohérente clarifiant son rôle en faveur de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique, tant parmi sa communauté apprenante que dans la localité environnante, sont à accueillir favorablement. Tous les étudiants devraient étudier à l'étranger, de préférence dans une langue étrangère, pendant au moins une période universitaire et obtenir un diplôme en langues reconnu comme partie intégrante de leurs études universitaires.*

*Les États membres sont invités à revoir les programmes de formation dans les universités, de manière à donner aux étudiants des professions linguistiques les compétences adaptées à des conditions de travail en évolution rapide.*

a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

L'enseignement supérieur relève du domaine de la gestion indépendante des universités. Les étudiants qui souhaitent participer à des programmes d'échanges internationaux ou bénéficier, dans leurs parcours de formation, de séjours à l'étranger (un ou plusieurs semestres) ou dans le cadre de leur formation professionnelle ultérieure dans d'autres pays, doivent faire valider leurs compétences en langue(s) selon des standards donnant lieu à reconnaissance internationale. Ainsi l'évaluation des compétences en langues à l'université constitue, pour nombre d'étudiants, une réelle motivation pour poursuivre l'apprentissage des langues même lorsqu'il ne s'agit pas de leur orientation disciplinaire majeure. D'autres acteurs sociaux (employeurs par exemple) reconnaissent cette certification universitaire en dehors de l'enseignement formel.

La mise en place de stages ou de formations en langues à l'étranger est également assurée par des programmes européens tels que **Socrate** :

- LINGUA : soutenir la diversité linguistique et l'introduction dans la pratique des technique et technologique d'innovation dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères ;
- COMENIUS 2 : soutenir la formation initiale et continue des enseignants en langue ainsi que la mobilité des enseignants ;
- ERASMUS : soutenir la mobilité des étudiants et des enseignants universitaires.
- Etc.

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés?

L'insuffisance de moyens financiers dans le domaine de l'éducation, insuffisance également soulignée par le programme national *Millenium*.

c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

### 1.4. Apprentissage des langues chez les adultes

*Chaque adulte devrait être encouragé à poursuivre son apprentissage des langues étrangères, et des infrastructures devraient être mises à sa disposition à cette fin. Les travailleurs devraient avoir la possibilité d'améliorer les compétences linguistiques qui présentent de l'intérêt pour leur vie professionnelle. Des activités culturelles centrées sur la musique, la littérature ou les films étrangers, des vacances à l'étranger, des activités de jumelage ou un service volontaire à l'étranger peuvent se révéler des occasions idéales de se familiariser avec d'autres langues et d'autres cultures.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

La formation en langues pour les adultes est assurée par différentes structures: formation au sein de l'entreprise, formation à distance, cours informels au sein d'associations, etc.). Les écoles de langues, publiques ou privées, participent elles aussi de manière significative à la formation des adultes. Les universités du troisième âge constituent aussi un élément important. La nécessité de se former en langues étrangères augmente les besoins et prépare l'espace favorable à la création de diverses organisations et institutions qui proposent un enseignement en langues, et ce à différents niveaux. En Slovaquie, les activités culturelles, et les échanges internationaux sont soutenus par des institutions impliquées dans la vie économique, sociale et culturelle de la population slovaque. La Slovaquie étant, du point de vue géographique et historique, un état multiculturel et multilingue, la langue et la culture représentent la base de l'émancipation sociale des habitants. L'entrée de la Slovaquie dans l'Union Européenne a multiplié les possibilités de son ouverture, alors que, dans le même temps, la qualité de l'enseignement des langues devenait une priorité politique.

- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

### **1.5. Apprenants en langues présentant des besoins spéciaux**

*Tout le monde peut apprendre une langue étrangère. Seule une très petite minorité présente des caractéristiques physiques, mentales ou autres rendant cet apprentissage impossible. De plus en plus, les écoles d'enseignement général et les établissements de formation prévoient des dispositions spécifiques pour les apprenants ayant des besoins spéciaux de l'un ou l'autre type; toutefois, ces apprenants sont encore exclus des cours de langues dans certains cas. Les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues aux apprenants présentant des besoins spéciaux peuvent encore être développées et de nouvelles méthodes et approches doivent être élaborées pour l'enseignement des langues étrangères à ces apprenants.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

### **1.6. Éventail de langues**

*La promotion de la diversité linguistique requiert d'encourager activement l'enseignement et l'apprentissage d'un éventail de langues aussi large que possible dans nos établissements scolaires, universités, centres d'éducation pour adultes et entreprises. Pris dans son ensemble, l'éventail proposé devrait comprendre les petites langues européennes, ainsi que toutes les grandes, les langues régionales et minoritaires et les langues des migrants, ainsi que celles ayant le statut de langue nationale, et les langues de nos principaux partenaires commerciaux dans le monde entier. L'élargissement imminent de l'Union européenne entraînera l'arrivée de toute une série de langues issues de plusieurs familles linguistiques; un effort particulier est requis afin d'assurer que les langues des nouveaux États membres seront plus largement apprises dans d'autres pays. Les États membres disposent d'une marge considérable pour prendre une avance dans la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage d'un éventail de langues plus large qu'actuellement.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?



L'Institut National de Pédagogie a élaboré une proposition de projet de loi dans le but d'améliorer les conditions d'apprentissage des langues étrangères : « Návrh postupu zavedenia nového modelu vyučovania cudzích jazykov ». Ce plan est aussi concerné par la question de la diversité linguistique et propose des solutions concrètes qui correspondent à la philosophie du multilinguisme et du plurilinguisme énoncée dans le Plan d'Action de la CE pour les années 2004/2006 :

- Par des actions concrètes, soutenir l'apprentissage des langues étrangères moins demandées que l'anglais, en l'occurrence l'allemand, le français, le russe, l'italien et l'espagnol, pour laisser aux élèves le choix de la première et de la deuxième langue. L'essentiel, pour l'Etat, est d'assurer la continuité, la qualité et la cohérence dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères.
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- un nombre insuffisant d'enseignants de langues qualifiés
  - des moyens financiers limités dans le domaine éducatif.
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

## 2. UN MEILLEUR ENSEIGNEMENT DES LANGUES

### 2.1. L'école favorable aux langues

*Il est important que les écoles et les établissements de formation adoptent une approche holistique de l'enseignement des langues établissant des liens appropriés entre l'enseignement de la langue "maternelle", des langues "étrangères", de la langue dans laquelle l'instruction est dispensée et des langues des communautés migrantes; ces politiques aideront les enfants à développer l'ensemble de leurs capacités de communication. Dans ce contexte, les approches axées sur la compréhension multilingue peuvent se révéler particulièrement utiles dans la mesure où elles encouragent les apprenants à déceler les similarités entre les langues, aptitude à la base d'un multilinguisme réceptif.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles?

L'Institut National de Pédagogie a élaboré une « Proposition d'introduction d'un nouveau modèle pour l'enseignement des langues dans les écoles primaires et secondaires en conformité avec les objectifs du Plan d'Action 2004/2006 :

- assurer la continuité dans l'enseignement de la première langue étrangère lors du passage à l'école secondaire
- introduire l'apprentissage de 2 langues étrangères dans tous les types des écoles secondaires (au moins depuis les écoles secondaires spécialisées)
- évaluer le nombre minimal d'ouvrir une classe de langue, conformément à la demande des institutions européennes favoriser le multilinguisme, en l'occurrence en développant le soutien aux langues minoritaires (comme par ex. le français, ou le russe)
- maintenir, pour une période transitoire, la dotation horaire pour les langues déjà existante pour certaines sections des écoles secondaires et mettre au point, en coopération avec l'Institut National pour la Formation Professionnelle, des

programmes scolaires et des cursus qui tiendraient compte des situations de communication dans ces différentes sections.

## 2.2. Formation des professeurs de langues

*Les professeurs de langues ont un rôle crucial à jouer dans la création d'une Europe multilingue. Plus que leurs collègues dans d'autres matières, ils sont amenés à illustrer les valeurs européennes d'ouverture aux autres, d'acceptation des différences et de volonté de communiquer. Tous les professeurs de langues étrangères devraient avoir effectué un séjour prolongé dans le pays parlant la langue qu'ils enseignent et pouvoir mettre à jour leurs connaissances régulièrement.*

*Un enseignement efficace des langues demande des compétences et des ressources personnelles considérables. La formation initiale devrait fournir aux professeurs de langues une "boîte à outils" d'aptitudes et de techniques pratiques par le biais de la formation en classe. Les professeurs de langues ont besoin de l'avis de conseillers qualifiés et doivent pouvoir mettre à jour régulièrement leurs aptitudes linguistiques et pédagogiques, entre autres par le biais de l'e-learning et de l'apprentissage à distance.*

*Il arrive souvent que les professeurs de langues se sentent isolés et qu'ils ne soient pas au courant des nouvelles méthodes susceptibles d'améliorer leur travail. Ils n'ont pas toujours accès aux réseaux de soutien professionnel adéquats. Il est donc important de faciliter les contacts et la création de réseaux effectifs entre ces enseignants aux niveaux régional, national et européen.*

*Dans ce domaine, les États membres ont un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que tous les professeurs de langues étrangères:*

- aient suivi une formation initiale appropriée, y compris une formation pratique dans le domaine de la pédagogie des langues étrangères, et déjà vécu dans le pays dont ils enseignent la langue; et
- puissent suivre régulièrement une formation complémentaire rémunérée.

*Les États membres se rappelleront que la résolution du Conseil du 14 février 2002 les invitait à encourager les futurs professeurs de langue à profiter des programmes européens pertinents pour effectuer une partie de leurs études dans un pays ou une région d'un pays où la langue qu'ils vont enseigner plus tard est la langue officielle.*

*Les États membres sont invités à réexaminer leurs systèmes actuels de formation des enseignants de langues étrangères compte tenu des conclusions de l'étude sur le « Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères »<sup>1</sup>*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles?

## 2.3. Offre de professeurs de langues

*Certains États membres sont confrontés à des pénuries de professeurs de langues possédant les titres adéquats. Il peut s'agir de pénuries générales ou relatives à certaines langues ou certains types d'enseignement ou de formation. Il convient de réagir à ces pénuries et d'y apporter une solution durable. Les échanges de professeurs entre États membres peuvent être développés; ces professeurs peuvent enseigner leur langue maternelle, une autre langue ou une autre matière dans leur langue maternelle. Les régions frontalières en particulier disposent de nombreuses possibilités pour lancer des initiatives dans ce domaine visant les langues des pays voisins.*

*Les États membres ont été invités<sup>2</sup> à lever les obstacles juridiques et administratifs à la mobilité des enseignants, et les progrès accomplis à cet égard doivent faire l'objet d'un suivi.*

<sup>1</sup> Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères – un cadre de référence ([http://europa.eu.int/comm/education/policies/lang/doc/profile\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/education/policies/lang/doc/profile_fr.pdf)).

<sup>2</sup> Par la recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (2001/613/CE).

*Dans ce domaine, les États membres sont notamment chargés de lever tous les obstacles administratifs ou juridiques qui entravent encore l'emploi des professeurs de langues étrangères provenant d'un autre État membre.*

a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

Les enseignants des pays membres de l'Union Européenne, de Norvège, du Lichtenstein, d'Islande et de Suisse (ci-après « états membres ») qui désirent travailler en Slovaquie dans le domaine de l'enseignement doivent remplir les conditions nécessaires en matière de qualification pour pouvoir exercer en Slovaquie. La condition essentielle est la formation. Pour pouvoir exercer une activité pédagogique, le candidat doit remplir les conditions spécifiées dans l'arrêté 41/1996 du recueil de lois, dans le libellé du décret en date du 26 janvier 1996 qui définit la compétence professionnelle et pédagogique de chaque enseignant. Le simple fait qu'un enseignant étranger issu des états membres puisse être autorisé à exercer dans un établissement scolaire en Slovaquie constitue de fait une reconnaissance de sa qualification d'après la loi 5/2005 du recueil de lois de décembre 2004 qui modifie et complète la loi 477/2002 du recueil de lois sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. D'après le §1 alinéa 5, les citoyens des états membres auxquels l'organe slovaque concerné a reconnu une qualification professionnelle en accord avec cette loi pour l'exercice autorisé d'une profession réglementée en Slovaquie ont les mêmes droits que les citoyens slovaques ayant obtenu cette même qualification professionnelle en Slovaquie. Le Ministère de l'éducation slovaque reconnaît d'office une formation supérieure de troisième cycle suivie dans un des états membres.

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

Étant donné que le candidat désirent exercer en tant qu'enseignant doit remplir les conditions spécifiées dans l'arrêté 41/1996 du recueil de lois, dans le libellé des décrets suivants en date du 26 janvier 1996 qui définit la compétence professionnelle et pédagogique des enseignants, dans le cas d'écoles d'état/publiques ou bien privées, les conditions exigées doivent être les mêmes. Des différences peuvent apparaître uniquement au niveau organisationnel et économique des écoles ; on peut également supposer que les écoles privées ont une gestion plus flexible et qu'elles peuvent offrir des conditions financières plus avantageuses.

c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

D'après ce qui a été dit plus haut, le principal obstacle pour les étrangers des pays membres est le manque d'attractivité de l'exercice de la profession d'enseignant en Slovaquie. Pour régler ce problème, une réforme dans le domaine de la science et de la formation est nécessaire ; de même, il faut augmenter le budget de l'état pour ce secteur. Puisqu'il est question du changement d'un système, sa réalisation nécessite une période plus longue. Le Ministère de l'éducation slovaque, en collaboration avec l'Institut National de Pédagogie et toutes les parties prenantes du système de formation en Slovaquie travaillent activement à la préparation du système scolaire. Différents projets menés dans divers domaines de l'enseignement sont menés en Slovaquie et ils devraient déboucher sur la mise en place de la réforme.

## 2.4. Formation des enseignants dans d'autres disciplines

*La plupart des élèves et des personnes en formation pourraient suivre une partie de leurs cours dans une langue étrangère. Un nombre beaucoup plus élevé de membres du corps enseignant devraient être en mesure, à l'avenir, d'enseigner leur(s) discipline(s) dans au moins une langue étrangère. À cette fin, les professeurs stagiaires devraient étudier une ou plusieurs langues parallèlement à leur domaine de spécialisation et effectuer une partie de leurs études d'enseignant à l'étranger.*

a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

L'enseignement supérieur relève du domaine de la gestion indépendante des universités. Les étudiants qui souhaitent participer à des programmes d'échanges internationaux ou bénéficier, dans leurs parcours de formation, de séjours à l'étranger (un ou plusieurs semestres) ou dans le cadre de leur formation professionnelle ultérieure dans d'autres pays, doivent faire valider leurs compétences en langue(s) selon des standards donnant lieu à reconnaissance internationale. Ainsi l'évaluation des compétences en langues à l'université constitue, pour nombre d'étudiants, une réelle motivation pour poursuivre l'apprentissage des langues même lorsqu'il ne s'agit pas de leur orientation disciplinaire majeure. D'autres acteurs sociaux (employeurs par exemple) reconnaissent cette certification universitaire en dehors de l'enseignement formel.

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

## 2.5. Évaluation des compétences linguistiques

*Les échelles de référence communes établies par le cadre européen commun de référence pour les langues<sup>3</sup> du Conseil de l'Europe fournissent une bonne base pour les programmes visant à décrire les compétences linguistiques des personnes de manière objective, pratique, transparente et portable. Des mécanismes efficaces sont requis pour réglementer l'utilisation de ces échelles par les organismes d'examen. Les enseignants et les autres acteurs participant à l'évaluation des compétences linguistiques doivent recevoir une formation adéquate concernant l'application pratique du cadre commun. Des réseaux européens de professionnels du secteur pourraient grandement contribuer au partage des bonnes pratiques dans ce domaine.*

*Le portfolio européen des langues<sup>4</sup> peut aider les gens à apprécier et à exploiter au maximum leurs compétences linguistiques, quelle que soit la manière dont ils les ont acquises, et à poursuivre par eux-mêmes leur apprentissage des langues étrangères. (> Actions II.6.1 à II.6.4)*

*À cet égard, les États membres ont été invités par la résolution du Conseil du 14 février 2002 à mettre en place, sur la base du cadre européen commun de référence pour la connaissance des langues élaboré par le Conseil de l'Europe, des systèmes permettant de valider les compétences linguistiques, et à stimuler la coopération européenne en vue de promouvoir la transparence des qualifications et la garantie de la qualité de l'enseignement des langues.*

a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

- Durant l'année scolaire 2004/2005, un nouveau système pour les épreuves de langues étrangères du baccalauréat externe a été instauré. Il fait suite à une étude réalisée sur cinq et qui concernait l'anglais et l'allemand. La partie externe du baccalauréat pour les épreuves de langues étrangères vise à une uniformisation de l'examen final. Elle comporte trois épreuves : la compréhension écrite, la compréhension orale et une

<sup>3</sup> Voir [http://www.coe.int/T/F/Coop%20ration\\_culturelle/education/Langues/Politiques\\_linguistiques/Journ%20europ%20enne\\_des\\_langues/default.asp](http://www.coe.int/T/F/Coop%20ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/Journ%20europ%20enne_des_langues/default.asp)

<sup>4</sup> [http://culture2.coe.int/portfolio/inc.asp?L=F&M=\\$t/208-1-0-1/main\\_pages/welcomef.html](http://culture2.coe.int/portfolio/inc.asp?L=F&M=$t/208-1-0-1/main_pages/welcomef.html)

partie grammaire et vocabulaire, épreuves qui sont comparables aux niveaux du Cadre Européen Commun de Référence.

- Dans le même temps, on a fait en sorte que les élèves à besoins spécifiques puissent eux aussi passer les épreuves de langues étrangères du baccalauréat.
  - Grâce à l'introduction de cette réforme du baccalauréat, l'enseignement et la formation continue des enseignants de langues étrangères dans les domaines de la didactique de communication et de l'évaluation se sont améliorés.
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

### 3. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX LANGUES

#### 3.1. Une approche de la diversité linguistique fondée sur l'intégration

*Les autorités nationales et régionales sont invitées à accorder une attention particulière aux mesures visant à aider les communautés linguistiques dont le nombre de locuteurs natifs diminue de génération en génération, conformément aux principes de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.*

*Les États membres sont invités à accorder une attention particulière aux mesures visant à aider les communautés linguistiques dont le nombre de locuteurs natifs diminue de génération en génération, conformément aux principes de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

#### 3.2. Créer des communautés favorables aux langues

*Chaque communauté en Europe peut devenir plus favorable aux langues en profitant davantage des possibilités qui lui sont offertes d'entendre et de voir d'autres langues et d'autres cultures, et en contribuant ainsi à l'amélioration de la sensibilisation et de l'apprentissage linguistiques. Il est dans l'intérêt de l'Union de mettre à profit les compétences et l'expérience de ses nombreux citoyens bilingues et trilingues, ainsi que de ses résidents provisoires tels que les étudiants Erasmus, dont les citoyens unilingues ont beaucoup à apprendre, et dont les autorités publiques peuvent exploiter les aptitudes plus efficacement dans les écoles, les centres d'éducation pour adultes, les établissements culturels et les lieux de travail. Les projets touristiques, les projets transfrontaliers et les programmes de jumelage peuvent former le noyau de programmes locaux d'apprentissage des langues, en permettant aux citoyens d'apprendre la ou les langues de la ou des villes jumelées ou voisines et en leur offrant une véritable incitation en ce sens.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?

**La Maison de Matica Slovenská à Košice** organise des événements culturels pour les enfants des groupes minoritaires hongrois et roms. Le but est d'enrichir leurs connaissances de la langue slovaque et leur connaissance des événements culturels et historiques en Slovaquie. Ce type d'activités contribue à l'élargissement des connaissances, à l'aide à l'emploi et à l'acceptation des groupes minoritaires par la population majoritaire.

L'Association Internationale **Die Donau (le Danube)** rassemble différents états membres (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Croatie, Serbie, Monténégro), représentés par leurs agences de tourisme. Chaque année, les membres

fixent un thème commun pour des activités qui consistent en la promotion et la connaissance du patrimoine historique et socioculturel de la population ainsi que de la langue de chaque pays. Les thèmes choisis les années précédentes sont les suivants :

2002 : Le Danube et l'Europe

2003 : Les gens, les mythes et les contes de fées

2004 : Le Danube musical

2005 : Le Danube, un paysage de loisirs

La Conférence de navigation internationale (Medzinárodná plavebná konferencia) a pour but de promouvoir les activités touristiques et, dans le même temps, c'est un moyen, pour le pays organisateur, de mieux se faire connaître.

**Dunajská burza** (la Bourse Danubienne) est un instrument de marketing important. Ce salon biennuel se déroule à Vienne, à Bratislava, à Linz, à Ulm, à Budapest, à Regensburg, etc. La treizième Bourse Danubienne a été organisée du 29 au 31/01/2006 à Vienne.

#### **Ministère de l'Economie slovaque :**

##### **A/ Fonds structurels de l'Union Européenne**

Le Ministère de l'économie slovaque, en tant qu'organe de gestion du Programme Industrie et services, a entériné la décision du Gouvernement de la République Slovaque n°133/2002, conformément à l'ordonnance du Gouvernement du Conseil de la Communauté Européenne Une proposition du Plan du développement national de la Slovaquie a également été approuvée. Ce programme inclut aussi le domaine du tourisme.

**B/ INTERREG IIIC :** ses activités sont centrées sur le développement de la coopération entre régions.

Dans le cadre des programmes INTERREG, on a créé un nouveau sous-programme intitulé INTERACT ; il suit les besoins et les objectifs fixés dans le cadre d'Interreg et, entre autres, il soutient la coopération sur les territoires frontaliers des futurs membres de l'Union Européenne (Bulgarie et Roumanie) et favorise la coopération dans le cadre d'INTERREG.

La décision du Gouvernement de la République Slovaque n° 923 en date du 23/11/2005 a défini une nouvelle conception du tourisme en Slovaquie.

**L'Agence Slovaque du Tourisme et l'Institut du Tourisme** organisent des séjours culturels et historiques dans les villes, ainsi que des circuits afin d'encourager le multilinguisme et de renforcer une conscience multiculturelle. Trois buts sont visés :

- Connaissance du patrimoine
- Visites des établissements culturels (musées, bibliothèques, archives...)
- Participation à des événements culturels et religieux (festivals, expositions, représentations théâtrales, concerts, fêtes populaires, pèlerinages...)

**Le Centre culturel d'information de Bratislava** organise des excursions thématiques instructives d'une journée dans les pays voisins : Hongrie, République tchèque et Autriche. Il met aussi en place des manifestations pour les jeunes :

- en octobre 2006 a eu lieu un concert de chansons anglaises « WONNA BE COOL » qui a donné aux enfants l'occasion d'approfondir leurs connaissances en anglais ;
- des formations pour guides touristiques sont également organisées ; elles sont centrées sur la terminologie en langue étrangère, afin que les touristes venant de pays faiblement représentés (Grèce, Suède et pays du Nord) puissent découvrir les différents monuments historiques municipaux.

**L'Institut des programmes internationaux de l'Université d'Economie de Bratislava** organise des cours destinés à encourager l'internationalisation et les programmes multi-et interdisciplinaires dans le domaine de la communication interculturelle ; ces cours sont basés sur l'approfondissement connaissances sur la culture et la civilisation des pays ou des régions.

Aperçu et intitulés des projets réalisés :

**Leonardo da Vinci 2005 :**

- Les langues étrangères dans une Europe nouvelle
- Programme de bourses : mobilité des étudiants et des enseignants de l'Université d'économie de Bratislava

**Leonardo da Vinci 2004 :**

- Dialogue interculturel au sein d'une entreprise allemande
- Stages pratiques au sein d'entreprises et d'institutions de l'Union Européenne (HRTEE)

**Socrate :**

- ALPINE : Elargissement de l'offre de formation pour adultes dans les universités européennes

**Programme en cours en 2006 :**

- Communication interculturelle dans les relations économiques internationales
- Ce cours à l'attention des étudiants et des jeunes diplômés se déroule à Bratislava, à l'Université d'Economie. Le stage pratique a lieu dans des entreprises en Espagne et au Portugal.

Le **Centre d'études ibériques et latino-américaines de l'Université d'Economie de Bratislava** organise des cours de langues et de civilisations espagnole et portugaise. Le centre publie aussi des cours et d'autres documents utiles à l'étudiant.

En octobre 2006 s'achèvera l'**Appel de l'Union Européenne** par le dépôt de la demande de soutien financier du **Fonds Européen pour Immigrés** qui favorise les projets pour d'intégration des personnes dont le séjour dans un état membre.

**L'Agence slovaque du Tourisme**, fondée par le **Ministère de l'Economie slovaque**, exerce des activités de promotion et de marketing ayant pour but l'élargissement et l'augmentation des possibilités de présenter le tourisme en Slovaquie, et ce grâce à des financements du Gouvernement Slovaque et des Fonds européens. Parmi les actions réalisées, on peut citer la présentation de l'offre actuelle des produits touristiques en Slovaquie grâce à **des tables rondes et des ateliers** ayant pour thème le commerce :

- **Présentation et tables rondes belgo-slovaques, Bruxelles/Liège, novembre 2006**
- **Présentation et tables rondes slovaco-suisse, Zurich/Bern, novembre 2006**
- **Présentation et tables rondes slovaco-hongroises, Budapest, novembre 2006**
- **Table ronde slovaco-ukrainiens, octobre 2006**
- **Roadshow des Balkans : Croatie, Macédoine, Serbie, Monténégro, octobre 2006**
- **Roadshow, Chine, septembre 2006**
- **Présentation de la Slovaquie et tables rondes germano-slovaques, septembre 2006**
- **Journée du tourisme slovaque à Rome, mai 2006**
- **Coopération slovaco-portugaise, Piešťany, 2006**

Une autre action très intéressante de l'Agence Slovaque du Tourisme consiste en l'organisation de **voyages d'études et de découverte pour journalistes étrangers**. La Slovaquie y est présentée comme une destination touristique intéressante et comme possédant un patrimoine historique et culturel particulièrement riche. Les excursions sont organisées par thèmes :

1. **culture** : festivals et événements folkloriques
2. **art** : musées slovaques, résidences royales slovaques, UNESCO (monuments du patrimoine culturel mondial en Slovaquie), visites de lieux de pèlerinage, de cathédrales, etc. suivant la destination : Slovaquie, République tchèque, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie.

Routes de la découverte en Slovaquie :

- **The Best of East Slovakia (le meilleur de la Slovaquie de l'est)**
- **The Best of West Slovakia (le meilleur de la Slovaquie de l'ouest)**

**Le Ministère de l'Economie slovaque et l'Agence Nationale pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises** ont, dans le cadre du plan de formation, organisé des séminaires sur l'internationalisation des Etats d'Europe Centrale et sur la mobilité des travailleurs :

- **Conventions internationales sur la prévention de la double imposition, Bratislava, septembre 2006**
- **Recrutement en Slovaquie et en Autriche, Trnava, juin 2006**
- **Bourse de Coopération Européenne, Vienne, juin 2006**
- **Vienne, région économique transfrontalière – l'Autriche du Sud : développement économique, institutions, potentiel de la coopération économique, Bratislava, juin 2006**
- **Stratégie transnationale de l'emploi Bratislava – Vienne Interreg IIIA, Bratislava, juin 2006**



En République tchèque est organisé chaque année le Salon des Langues étrangères EXPOLINGUA. En Slovaquie, **les salons et les expositions** sont centrés notamment sur la littérature spécialisée en langue étrangère.

**L'Association des Amis de la France**, association civique fondée le 30 décembre 2005 à Brezová pod Bradlom, a pour rôle essentiel de faire connaître la France aux Slovaques et la Slovaquie aux Français. Elle coopère avec les écoles dans les régions des villes partenaires françaises, elle organise des événements culturels et des actions de formation. A ce titre, elle propose aux étudiants des échanges et des séjours d'études en France et en Slovaquie, en mettant l'accent sur les cours de langues et sur les relations interculturelles. Elle incite par-là même à découvrir la langue et la civilisation de chacun des deux pays.

Dans le cadre de la mobilité, il existe également **le Programme intégré pour l'éducation et la formation qui comporte** quatre programmes spécifiques :

- COMENIUS : écoles primaires et secondaires, jusqu'au niveau le plus élevé des écoles secondaires (activités éducatives générales) ;
- ERASMUS : écoles supérieures (activité éducative et de formation) ;
- LEONARDO DA VINCI : éducation et formation professionnelle ;
- GRUNDTVIG : formation des adultes. Ce volet transversal recouvre les besoins des quatre programmes : il comprend l'étude des langues et des techniques de l'information et de la communication ;
- JEAN MONNET : il soutient l'intégration européenne, les institutions et les associations européennes dans le domaine de l'enseignement.

### **SAIA : Agence d'information universitaire slovaque**

Dans le cadre du programme MINERVA, le gouvernement slovaque a entériné **le Programme national de bourses pour promouvoir la mobilité des étudiants, des doctorants, des universitaires et des chercheurs.**

Le programme CEEPUS est en vigueur en Europe centrale ; ce **Programme multilatéral d'échange d'Europe centrale** s'adresse aux étudiants, aux doctorants et aux universitaires et leur propose des séjours dans les pays membres du programme. Le programme soutient aussi l'apprentissage de la langue du pays d'accueil.

La Slovaquie a rédigé, avec une dizaine d'Etats, des conventions bilatérales de coopération dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la culture. De fait, des bourses sont proposées aux étudiants slovaques et aux employés de structures de formation et de formation slovaques. Les universités étrangères proposent aussi des programmes d'études en anglais, en allemand et en français.

Les Slovaques vivants à l'étranger (Hongrie, Roumanie, Croatie, Bulgarie, Serbie et Monténégro) peuvent poursuivre leurs études dans des universités slovaques.

**Le Ministère de la Construction et du Développement régional slovaque**, dans le cadre du projet **Interreg III – coopération transfrontalière – Autriche, Hongrie**, attribue chaque année une allocation financière irrévocable destinée au développement des relations entre les régions frontalières slovaques et les pays voisins, dans tous les domaines : économie, mobilité des travailleurs, culture, tourisme, protection des richesses naturelles.

En 2006, dans le cadre de la **Politique de voisinage : Hongrie – Slovaquie – Ukraine**, des demandes d'allocation irrévocable ont été accordées pour des projets axés sur le développement du tourisme et de la culture des régions:

- Centre de tourisme et d'information de Fil'akovo : coopération économique et touristique transfrontalière
- Formation sans frontières des adultes : coopération entre institutions
- Programme multiethnique culturel et éducatif KOMPA
- Histoire commune et identités collectives dans les régions frontalières
- Apprenons l'Europe ensemble : Maison de jeunes, Kosice
- Ecole de l'environnement : développement de la coopération transfrontalière avec l'Ukraine
- Année de la connaissance de la culture et des coutumes des voisins hongrois
- Patrimoine de la renaissance : lien entre traditions et héritage culturel caché dans la région transfrontalière slovaque et hongroise
- Activités communes de tourisme fluvial dans le réseau des bras du Danube (Centre pour le développement régional)
- Histoire commune et identités collectives dans les régions frontalières (Université de Prešov, Prešov)
- Amélioration de la coopération socioculturelle de deux minorités nationales dans une région frontalière (Mojmírovce)
- Un Futur basé sur l'histoire : programme d'échange pour la jeunesse
- Nos racines communes : pont entre les cultures, les traditions et les communautés
- Programmes de protection de l'environnement : protection des sources d'eau dans Massif de Gemer-Turniansky
- Géoparc de Novohrad

**Le Ministère de la Culture slovaque – utilisation des fonds structurels de l'Union Européenne :**

- **L'annonce du Programme du Gouvernement slovaque au pouvoir exécutif du Ministère de la Culture de la République Slovaque pour la période 2003 - 2006** contenait des objectifs pour la politique culturelle nationale :
  - point 1 : élaborer et valider une conception de la politique culturelle nationale ;
  - point 4 : adopter un système transparent et stable de financement des activités artistiques et culturelles grâce à un soutien direct et indirect, système adéquat pour divers types d'institutions et de structures et qui fixerait comme critère principal d'acceptation la qualité de chacun des projets.

Instruments législatifs : il est nécessaire d'introduire dans la pratique un système de dispositions législatives visant à préserver et soutenir la culture dans la pluralité des opinions et des institutions, dans le domaine privé ou public, y compris les cultures des ethnies minoritaires.

Au vu de ces priorités, des propositions de lois sur les minorités nationales et sur le financement de leur culture ont été élaborées.

Promotion de la culture slovaque à l'étranger et coopération internationale :

- point 22 : élaborer et mettre en place une stratégie pour la présentation de la culture slovaque à l'étranger dans le cadre des efforts d'intégration de la Slovaquie, sous la forme de recommandations à court terme et d'analyses ;
- point 23 : en s'appuyant sur des conventions de coopération culturelle et sur d'autres formes d'engagement, assurer la présentation de la culture étrangère en Slovaquie en remplissant les termes de ces conventions en en signant de nouveaux projets culturels et en élaborant de nouveaux programmes de coopération ;
- point 24 : prendre en considération les Slovaques résidant à l'étranger et soutenir leurs projets culturels par des activités de publication ainsi que le développement de contacts directs.

**Le système de dotations du Ministère de la culture slovaque pour l'année 2004 – Programme Pro Slovakia** dispose de son propre budget et contribue à la Stratégie de la politique culturelle nationale. Il est chargé de présenter et promouvoir les œuvres culturelles artistiques slovaques auprès d'institutions culturelles prestigieuses à travers le monde entier. Cette présentation a pour titre Journées de la culture slovaque et est organisée par la Section des relations culturelles du Ministère des Affaires Etrangères slovaque et par divers instituts slovaques.

Des salons et des olympiades sont également organisés.

**Objectifs inclus dans le système de dotations du Ministère de la culture - 2004**

1. Aide à la protection du patrimoine
2. Aide à la littérature et aux bibliothèques
3. Aide à la mise en valeur de l'art contemporain et des activités culturelles
4. Aide à la présentation de la culture à l'étranger (Pro Slovakia)
5. Aide à la culture des minorités nationales (par ex. : Festival international de la culture des minorités ethniques)
6. Service auprès des Slovaques de l'étranger

Aperçu des activités réalisées en 2004 :

Compagnie culturelle et scientifique Ivan Krasko (Nad'ak, Roumanie)	Revue : « Dolnozemský Slovák » (L'Homme slovaque)  Publications : « O Slovákoch v Rumunsku »
---	--

	<p>(Les Slovaques en Roumanie)</p> <p>Manuel : « Dejiny a tradície Slovákov v Rumunsku » (Histoire et traditions des Slovaques en Roumanie)</p> <p>O. Štefanko : Ponachodené súvislosti (Liens retrouvés)</p> <p>Exposition de trois artistes d'origine slovaque</p>
Union démocratique des Slovaques et des Tchèques de Roumanie	<p>Participation au festival folklorique des minorités vivant en Roumanie (Szeike, 2004)</p> <p>Journées du Lycée J.G. Tajovský de Nadľak</p> <p>Participation d'un groupe folklorique aux festivités de Poľana à Detva</p> <p>Participation aux fêtes nationales slovaques</p>
Association Amitié Franco-slovaque	<p>Rencontre avec le folklore à l'occasion du 55<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'association</p> <p>Festival folklorique de Beauvais</p>
Matica slovaque en Croatie	Fête nationale slovaque, 2004
Communauté des Slovaques de République tchèque	Séminaire: Protection et diffusion de la langue et de la culture slovaques en République tchèque
Association des Slovaques de Pologne	Finition de la Maison de la Culture slovaque
Association des Amis de Milan Rúfus	Présentation de la poésie slovaque en Suède
Bureau slovaque autonome de Budapest	Noël slovaque

### Ministère de la Culture slovaque – 2005

Six projets ont été développés, dont des activités culturelles artistiques (Pro Slovakia : présentation de la culture à l'étranger), des activités culturelles des minorités ethniques (sous-programmes : culture vivante, revues et publications)

Union Démocratique des Slovaques et des Tchèques de Roumanie, Nadľak	Participation de l'ensemble folklorique Cerovina aux fêtes folkloriques de Poľana à Detva
--	---

	Retour aux sources  Rôle de la culture slovaque dans le maintien de la conscience nationale dans les communautés minoritaires
Association Amitié franco-slovaque, Noailles, France	Rencontre avec le folklore slovaque
Centre d'informations de Báčsky Petrovec	Apprenons à connaître la Slovaquie – patrie de nos ancêtres
Matica Slovaque : représentation en Hongrie, Croatie, Ukraine	Fêtes nationales slovaques 2005, Serbie et Monténégro  Les Slovaques et la Matica slovaque en Ukraine

### **Ministère de la Culture slovaque : système de dotations en 2006**

#### **Pro Slovakia : présentation de l'art et de la culture à l'étranger**

- Mobilité des personnes travaillant dans le domaine de la culture, des artistes et des œuvres artistiques
- Aide aux projets de coopération internationale remportant du succès

#### **Activités culturelles des minorités nationales :**

- Culture vivante
- Revues
- Publications
- Sculptures et tableaux commémoratifs
- Politique culturelle

#### **Héritage culturel non matériel et activités culturelles**

- Culture traditionnelle et création artistique amateur
- Activité culturelle et de promotion, activités de loisirs
- Publications dans le domaine de la tradition culturelle

La création de « **cartes culturelles** » devrait améliorer l'accès des étudiants et des enseignants des minorités nationales des écoles primaires et secondaires à la culture.

**Le Ministère de la Culture slovaque** a signé, en 2005, une convention de coopération pour la réalisation de projets et de services avec Iuventa pour les loisirs et la jeunesse

(organisme du Ministère de la Culture slovaque) ; cette convention vise l'application de la politique nationale à destination des enfants et des jeunes.

C'est en 2002 que **Iuventa – coopération transfrontalière** a été créée ; elle est le fruit d'une initiative visant à améliorer la communication entre les jeunes et les régions situées de l'autre côté des frontières. Elle dépend du **Programme JEUNESSE de l'Union Européenne** ; ce programme promeut la mobilité, l'apprentissage interculturel et la solidarité entre les jeunes des pays membres, mais aussi issus d'autres pays : pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Tunisie, Jordanie, Maroc, Liban, Turquie, Syrie, etc.). Ce programme soutient l'apprentissage tout au long de la vie des jeunes et la création d'un espace pour la coopération de la jeunesse européenne (10-25 ans).

Le programme encourage clairement l'idée de diversité dans une Europe culturelle et historique ayant un héritage culturel et historique commun : connaître et accepter cette diversité. Ainsi, l'opinion publique en Europe prend conscience de l'existence d'une nouvelle forme d'enseignement, un enseignement informel, qui peut considérablement influencer le développement de la personnalité chez les jeunes gens et, de fait, leur avenir.

Activités étroitement liées au multilinguisme et à l'interculturel :

- **Programme d'échanges** dans le cadre de l'**Action 1** : sont inclus des cours de langue, des voyages durant les vacances, des événements musicaux et théâtraux. Les jeunes ont l'occasion de discuter, de connaître d'autres pays et de comparer les cultures.
- **Action 2 : Service Volontaire Européen**
- **Action 3 : Initiatives jeunesse**
- **Action 5 : Mesures de soutien**

La **Fondation des Carpates** réunit 5 Etats de l'euro-région : Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ukraine. Ils se situent sur l'arc des Carpates, dans le bassin de la rivière Tisza. Ces pays ont une histoire, un développement économique et une situation géographique communs. Leurs ambitions communes et leur croissance impliquent un sentiment d'entraide et une volonté de coopérer.

La Fondation remplit ses engagements en accordant des dotations à des organismes à but non lucratif ou à des organisations autonomes locales, conformément à ses objectifs initiaux :

- la diversité culturelle, ethnique et naturelle comme l'extrême richesse de l'euro-région des Carpates
- le respect de l'identité et du patrimoine culturel
- le potentiel humain comme point fort de la région
- communauté de citoyens stable comme élément facteur d'intégration d'un point de vue économique et social de communautés développées

Voici quelques stratégies clés de la Fondation :

1. Soutien à la croissance socio-économique des communautés de l'euro-région des Carpates
2. Renforcement de l'identité de la cohésion régionale et amélioration de la compréhension mutuelle entre différentes cultures au sein de l'euro-région des Carpates
3. Amélioration des relations entre l'euro-région des Carpates et le développement européen et mondial

Dans le cadre de ces objectifs, plusieurs projets sont développés :

### **CBC : Programme de coopération transfrontalière dans l'euro-région des Carpates**

Ce programme motive et identifie des projets initiés au niveau local qui favorisent la coopération entre régions frontalières ; il contribue ainsi au renforcement de la crédibilité entre minorités ethniques et nationales.

- **Salons et expositions régionaux**
- **Circuits transfrontaliers, protection du patrimoine et développement du tourisme**

### **LIP : Programme d'initiatives locales**

Dans le cadre de ce programme, différents projets sont élaborés et concernent :

- **Multiculturel et dialogue inter-ethnique**
- **Patrimoine naturel et culturel**
- **Développement d'organisations extra-gouvernementales et de comités locaux**

**Bourse de la Fondation des Carpates** : couvre la coopération entre certaines écoles secondaires et supérieures et des organismes à but non lucratif.

**La Fondation Ján Hus (enseignement)** apporte son aide au développement de l'enseignement post-secondaire et à la formation continue des adultes, en priorité dans le domaine des sciences humaines et sociales. Son but est la **formation de la relève des enseignants pour tous les niveaux de l'enseignement ainsi que le développement d'une coopération universitaire internationale sur le long terme.**

Elle propose par exemple :

- **un Programme de bourses CURSUS INNOVATI** afin d'améliorer la qualification des universitaires (matières non linguistiques)
- **« Higher education support programme »** (projets axés sur la langue et la cognition)

**L'Institut National de la Formation Professionnelle (ŠIOV)** organise, pour les élèves et les enseignants des écoles secondaires et des lycées techniques, des activités éducatives à l'étranger. Des projets communs sont élaborés par des lycées techniques slovaques et étrangers.

Un séjour de découverte à Strasbourg récompense le meilleur projet. **La Compétition Jeune Européen – 1<sup>ère</sup> année** a eu lieu en avril 2006 et a été organisée par EUROPE DIRECT. Les étudiants de 3<sup>e</sup> année étudient des aspects socioculturels de l'Union européenne et éprouvent de fait un vif intérêt pour tout ce qui concerne l'Union européenne ; ils renforcent par là-même leur connaissance sur les institutions européennes et la législation, et ils acquièrent une certaine conscience de la « citoyenneté européenne ».

- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

### **3.3. Améliorer les offres d'apprentissage des langues et le niveau de participation**

*Il est essentiel de faire en sorte qu'il soit davantage fait usage des possibilités d'apprentissage des langues par des activités continues de sensibilisation aux avantages de l'apprentissage des langues et par un rapprochement des ressources linguistiques de ceux qui en ont besoin. La journée européenne des langues<sup>5</sup>, initiative du Conseil de l'Europe, peut grandement contribuer à motiver les citoyens à apprendre des langues étrangères.*

*Les initiatives de l'Union européenne, telles que le label linguistique européen<sup>6</sup>, ont également un rôle clé à jouer à cet égard en distinguant des projets locaux, régionaux ou nationaux qui sont parvenus à dégager des moyens créatifs d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues.*

*Il incombe aux autorités locales, régionales et nationales de fournir les locaux et les cours nécessaires pour l'apprentissage des langues. Tant dans les systèmes formels qu'en dehors, il existe toujours une demande considérable non satisfaite de cours de langues, mais aussi d'informations et de conseils en matière d'apprentissage des langues.*

*Des structures appropriées sont requises pour motiver les citoyens de tous âges à apprendre des langues étrangères, les aider à faire le premier pas et leur fournir un accès aisé à diverses activités d'apprentissage linguistique. Certains investissements dans une nouvelle offre seront sans doute nécessaires à cette fin. Toutefois, une meilleure utilisation des ressources et du personnel existants des écoles et des universités, des bibliothèques, des réseaux d'apprentissage locaux et des centres d'éducation pour adultes peut également se révéler judicieuse.*

- a) Quelles actions éventuelles ont été accomplies dans ce domaine depuis 2004 ?
- b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?
- c) Quelles sont les initiatives proposées afin de surmonter ces obstacles ?

## **4. STRATEGIE NATIONALE GLOBALE POUR LES LANGUES**

Les Etats Membres sont invités à décrire de quelle manière le Plan d'action s'est inscrit dans les politiques linguistiques nationales.

- a) Comment le suivi du Plan d'action a-t-il été géré au niveau national ?

Partiellement dans le secteur de l'éducation, par des actions ponctuelles. La stratégie politique n'est pas clairement définie.

- b) A-t-il été inclus dans les initiatives des politiques nationales ?

<sup>5</sup> Le 26 septembre de chaque année, voir [http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration\\_culturelle/education/Langues/Politiques\\_linguistiques/Journ%E9e\\_europ%E9enne\\_des\\_langues/default.asp](http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/Journ%E9e_europ%E9enne_des_langues/default.asp)

<sup>6</sup> <http://europa.eu.int/comm/education/language/label/index.cfm>



c) Un groupe / comité de coordination a-t-il été créé ?

Non.

Les États Membres peuvent fournir information sur d'autres initiatives nationales appropriées dans le domaine des langues, qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du Plan d'action

a) Des initiatives et des priorités qui ne s'inscrivaient pas dans le Plan d'action, ont-elles été planifiées et mises en œuvre ?

*Les États membres sont invités à mettre en place des plans nationaux qui donnent une structure, une cohérence et une orientation aux actions en faveur du multilinguisme, y compris l'utilisation et la présence accrue de plusieurs langues dans la vie quotidienne<sup>7</sup>*

a) Quelles démarches initiales ont été entreprises sur cette question ?

b) Quels obstacles à la mise en œuvre de cette recommandation ont été identifiés ?

---

<sup>7</sup> Ces plans devraient s'appuyer sur la ligne directrice intégrée 23 et faire partie des plans nationaux que les États membres élaborent dans le cadre du plan d'action de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi ([http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/integrated\\_guidelines\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/integrated_guidelines_fr.pdf)).